

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/06/2023

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET VILLE 2023

N° 2023-045

Le Conseil municipal légalement convoqué le 20/06/2023, s'est réuni le 27/06/2023 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 20

M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, M. Sylvain Legrand, Mme Sandrine Boëte, M. Gilles Guillaume, Mme Catherine Delaitre, Mme Laurence Amichaux, Mme Arlette Bourdelot, Mme Natacha Devriendt El Hayek, Mme Justine Giagnoni, Mme Laure Gibou, M. Sébastien Le Ferrec, M. Patrick Mouchelin, Mme Emmanuelle Pic, M. Jérôme Plateau, Mme Hébé Pouchou, Mme Katia Robert-Hautemulle, M. Christophe Royer, M. Enzo Sodano, M. Jules Thomas.

20 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 9

Mme Sonia Roisin à Mme Katia Robert-Hautemulle
M. Alexandre Bussière à Mme Laure Gibou
Mme Emmanuelle Grèze à Mme Sandrine Boëte
M. Frédérick Baby Marinpouy à M. Gilles Guillaume
M. Sébastien Bouet à M. Patrick Mouchelin
Mme Joane Giraudon à M. Jules Thomas
M. Jean-Marc Payen à Mme Catherine Delaitre
Mme Cécile Revoyre à Mme Justine Giagnoni
M. Damien Rousseau à M. Jérôme Cauët

Absent :

Aucun

Nombre de votant.e.s : 29

Mme Catherine DELAITRE a été désignée Secrétaire de Séance

Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20230627-DEL2023-045-DE
Date de télétransmission : 29/06/2023
Date de réception préfecture : 29/06/2023



Rapporteur : Monsieur Jérôme CAUET

VU l'article L1612-11, les articles L2311-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2023-014 en date du 16 mars 2023 approuvant le Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 de la Ville ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2023-027 en date du 28 mars 2023 approuvant le Budget Primitif 2022 de la Ville ;

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster le budget de la Ville au plus près des dépenses et recettes réalisées ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté à l'unanimité :

- **VOTE** la décision modificative n°1 du budget ville 2023 comme indiqué ci-dessous (vote par chapitre) :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	BP	Décision modificative	Budget modifié	Vote
011 : Charges à caractère général	4 521 141,95	39 930,31	4 561 072,26	A l'unanimité
012 : Charges de personnel	11 077 518,84	0,06	11 077 518,90	A l'unanimité
65 : Autres charges de gestion courante	518 450,95	76,84	518 527,79	A l'unanimité
023 : virement à la section d'investissement	2 473 719,81	44 553,79	2 518 273,60	A l'unanimité
	total	84 561,00		

Recettes de fonctionnement :

Chapitre	BP	Décision modificative	Budget modifié	Vote
74 : Dotations et participations	1 238 214,00	84 561,00	1 322 775,00	A l'unanimité
	total	84 561,00		

Dépenses d'investissement :

Chapitre	BP	Décision modificative	Budget modifié	Vote
20 : Immobilisations incorporelles	115 011,45	9 080,00	124 091,45	A l'unanimité
21 : Immobilisations corporelles	6 556 793,49	119 473,79	6 676 267,28	A l'unanimité
041 : opérations patrimoniales	-	1 600,00	1 600,00	A l'unanimité
	total	130 153,79		

Recettes d'investissement :

Chapitre	BP	Décision modificative	Budget modifié	Vote
10 : dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	730 000,00	80 000,00	810 000,00	A l'unanimité
13 : Subventions d'investissement	2 412 500,00	4 000,00	2 416 500,00	A l'unanimité
021 : virement de la section de fonctionnement	2 473 719,81	44 553,79	2 518 273,60	A l'unanimité
041 : opérations patrimoniales	-	1 600,00	1 600,00	A l'unanimité
	total	130 153,79		

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Monsieur Olivier THOMAS

